

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	30/01/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

BORIES André, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, GOMBERT Dominique, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZE Laurence, POUZOLET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (19) :

ALIBERT Jean-Louis, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, RAUNA Alain REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSERE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (2) :

M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à Mme MANDROU TAOUBI Françoise
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques

Secrétaire de séance : Françoise MANDROU TAOUBI

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, il est proposé de fixer par délibération le montant de la participation de chaque EPCI pour l'année 2026 comme suit :

COTISATIONS	2026	
	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	LEADER	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Conformément aux statuts, le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale, entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Pour l'année 2026, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

2026		Population (01/01/2026)	Cotisation PETR / SCOT	Cotisation contractualisation	Cotisation GAL (Leader)	Cotisation Totale 2026
PETR	Rodez Agglomération	59 002	135 704.60 €			135 704.60 €
	Ouest Aveyron Communauté	28 067	64 554.10 €	5 613.40 €	8 420.10 €	78 587.60 €
	Decazeville Communauté	18 467	42 474.10 €	3 693.40 €	5 540.10 €	51 707.60 €
	Conques Marcillac	12 466	28 671.80 €	2 493.20 €	3 739.80 €	34 904.80 €
	Plateau Montbazens	6 383	14 680.90 €	1 276.60 €	1 914.90 €	17 872.40 €
	Pays Ségali Communauté	19 025	43 757.50 €	3 805.00 €	5 707.50 €	53 270.00 €
	Pays Rignacois	5 852	13 459.60 €	1 170.40 €	1 755.60 €	16 385.60 €
	Réquistanais	5 294	12 176.20 €	1 058.80 €	1 458.30 €	14 693.30 €
	Aveyron Bas Ségala Viaur	5 741	13 204.30 €	1 148.20 €	1 722.30 €	16 074.80 €
	Total	160 297				
	Hors Agglo	101 295				419 200.70 €
	Hors Rodez Agglo, Brasc, Montclar, La Bastide Solage	96 642				

- ⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- d'adopter les montants des participations des EPCI membres tels que présentés ci-dessus,
 - d'autoriser le Président à appeler les recettes,
 - de dire que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2026,
 - d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**1.7. FEV. 2026**

Publié ou notifié le :**1.7. FEV. 2026**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,

Françoise MANDROU TAOUBI

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Contribution 2026 des membres

Date de décision: 05/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 260205_05DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20260205-260205_05DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6

Finances locales

Contributions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 260205-05 DL Contribution 2026.pdf (99_DE-012-200050565-20260217-260205_05DL-DE-1-1_1.pdf)